



CITÉS COOP

Les talents en activité !



A l'initiative de
Cités Caritas
et du Secours
Catholique

La première coopérative
d'activité et d'emploi qui permet
à tout créateur de tester son
projet sans risque en bénéficiant
d'un accompagnement renforcé
et formateur



IL ÉTAIT UNE FOIS CITÉS COOP !



Une accompagnante en centre d'hébergement réalise que les personnes qui y vivent ont des vrais talents, des projets et ont besoin d'être accompagnées...



La coop éphémère est née : plusieurs entrepreneurs, un projet de couture. Quelques semaines plus tard une production, et déjà les premières ventes !



Fort de cette expérimentation Cités Coop est créée : une structure novatrice et durable, prête à vous accueillir !

Cette structure, innovante et solide, est à destination de tous ceux qui ont une idée, un talent, et qui souhaitent en faire leur activité, dont les personnes en parcours d'insertion ou de réinsertion



Avec 3 valeurs clés :



Apprentissage



Sécurité



Communauté

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

CAPE

Contrat d'Appui
au Projet d'Entreprise



Contrat commercial pour utiliser le SIRET de la Coop et pour garder ses droits antérieurs



Entre 0 et 36 mois - Réévaluation tous les 6 mois

CESA

Contrat d'Entrepreneur
Salarié Associé



Contrat équivalent à un CDI, permettant d'obtenir les mêmes droits



Signature une fois que le projet est solide après le CAPE



Entretiens réguliers,
ateliers collectifs,
formations



Soutien
administratif et
comptable



Entraide entre
entrepreneurs et
gouvernance partagée

5 packs de formations :

1

Essentiel :

Poser un socle de notions clefs au démarrage de l'activité, obligatoire pour tout signataire d'un CAPE

2

Numérique :

Assurer une maîtrise des outils de base des technologies de l'information et de la communication

3

Gestion / comptabilité :

Comprendre et gérer les questions financières autour de son activité

4

Communication :

Communiquer auprès de sa clientèle et développer son marché

5

Gouvernance :

Sensibiliser à la candidature au sociétariat en contrat CESA, investir le sociétariat de façon sereine et y trouver sa place

ALORS, VENEZ ENTREPRENDRE AVEC NOUS !

Est-ce vraiment sans risque ?

Quel est l'avantage par rapport à un auto-entrepreneur ?

Qui s'occupe de la comptabilité et de l'administratif ?

Oui, en contrat CAPE l'entrepreneur conserve ses droits et indemnités antérieures. L'activité économique est abritée par la coopérative, le risque est partagé par les coopérateurs

Un accompagnement personnalisé et structuré, une dynamique collective qui permet de ne pas être isolé, un statut non-précaire

Cités Coop s'occupe de tout : gestion de la comptabilité, gestion administrative, relations avec les organismes sociaux... On vous aide à vous concentrer sur votre activité

« Vous avez un talent professionnel, un projet d'entreprise et vous y croyez : n'hésitez pas, Cités Coop est le partenaire qu'il vous faut pour démarrer ! »

Dominique Manière - Directeur Général Cités Caritas

Contactez nous !



Davina Hundert - Directrice Cités Coop

davina.hundert@citescoop.com

07 82 32 73 34

72 rue Orfila, 75020 PARIS



www.citescoop.com